

NOUS NOUS ENGAGEONS À...

1 Planter sur votre site une station de conservation : cabane/nécessaire de culture.



2 Assurer une formation et deux temps forts d'animation/de rencontre autour de la thématique du végétal pour vos salariés.



3 Faire des passages de contrôle tous les 1 à 2 mois pendant la culture.

4 Vous fournir un support de communication qui valorise votre action en tant «qu'ambassadeur pour la sauvegarde des plantes cultivées».



5 Mentionner votre entreprise lors de l'ensachage des graines provenant de votre station qui seront vendues.



6 Communiquer sur cette action par le biais de notre site web, de nos réseaux sociaux...

7 Animer un groupe d'échange sur un réseau social pour le suivi des cultures et les réponses à vos questions.

LES STATIONS de conservation

ENGAGEZ-VOUS POUR PRÉSERVER LA DIVERSITÉ ALIMENTAIRE
AUX CÔTÉS DES AMBASSEURS
DÉJÀ IMPLIQUÉS DANS LA DÉMARCHE



Faites votre part en faveur de la biodiversité.

Proposez un espace d'échange autour du végétal à vos salariés.

CONTACT

Baptiste PIERRE • Route de Beautour • Curzais • 85000 LA ROCHE-SUR-YON
02 51 46 67 83 • jardin@potagerextraordinaire.com

POUR LES ENTREPRISES

DEVENIR AMBASSADEUR

En tant que Conservatoire de plantes alimentaires, l'association du Potager Extraordinaire se doit de pérenniser la diversité d'espèces considérées comme menacées.

L'isolement géographique représentant la solution la plus intéressante pour préserver la qualité et la quantité de semences, nous avons développé l'idée d'un réseau d'entreprises ambassadrices. En effet, les entreprises sont des lieux suffisamment éloignés des potagers. Souvent situées en zone commerciale ou industrielle, leur positionnement est idéal pour s'assurer que la plante sera bien seule représentante de son genre à quelques centaines de mètres à la ronde.

Votre engagement peut se faire au titre de votre entreprise ou d'un groupement d'entreprises voisines fédérées autour des valeurs du projet. Le mécénat est ainsi divisé au prorata des entreprises.

LES PLANTES À SAUVEGARDER

LE MELON BLANC D'ANTIBES

Ce melon réussit particulièrement dans les régions chaudes et est de bonne conservation. Sa chair blanche tirant sur l'orange à maturité est très aqueuse et sucrée.

LE POTIRON GRIS DE VENDÉE

Presque disparu des potagers, ce potiron est pourtant un de ceux qui se conserve le mieux ! De l'automne à Pâques. Traditionnellement cultivé dans le marais breton vendéen où on l'appelle «Citrol à Pea Tamarin».

LA PASTÈQUE LEMON DROP

Toute dorée et très rare, elle forme des fruits de 0.5 à 1 Kg avec une chair jaune à la saveur inégale.

LE HARICOT BRÉZIN

Cette ancienne variété originaire de Vendée produit des gousses qui contiennent 6 à 10 petits grains. Ils ont une bonne tenue à la cuisson avec un excellent goût.

LES AROMATIQUES

3 plantes aromatiques seront plantées dans un but de préservation, mais vous pourrez également satisfaire vos papilles en récoltant les feuilles puisque seules les fleurs produiront des graines. (ex : basilic, persil, coriandre, menthe, origan...)

Vous vous engagez, en accueillant une station de conservation, à communiquer régulièrement sur l'état de l'évolution de celle-ci via les outils de communication mis à votre disposition.

COMMENT SERONT UTILISÉES VOS GRAINES ?

- 20 sachets de graines de chaque plante adoptée reviennent à l'entreprise ambassadrice
- 1 sachet de graines sera stocké au conservatoire pour la préservation de l'espèce
- 1 sachet sera utilisé à des fins de présentations pédagogiques
- Le reste vendu pour une sauvegarde active de l'espèce

LE CALENDRIER

JANVIER À MAI

Installation de la station de conservation par les équipes du Conservatoire du Potager Extraordinaire

AVRIL À MAI

Préparation du sol et plantation par les équipes du Conservatoire du Potager Extraordinaire

MAI À NOVEMBRE

Suivi des cultures par vos soins : arrosage, désherbage, observations...

AOUT À NOVEMBRE

Récolte des graines ensemble selon les espèces

NOVEMBRE À DÉCEMBRE

Séchage et ensachage par les équipes du Conservatoire du Potager Extraordinaire

LES AVANTAGES DU MÉCÉNAT

ANNÉE 1 - TARIFS 2025

Participation annuelle indicative
17 000 €

Forfait Installation
+ 3 animations
+ Groupe WhatsApp

COÛT RÉEL*
6 800 €
HT

ANNÉE 2

Participation annuelle indicative
800 €

Forfait animation
(3/an)
+ suivi

COÛT RÉEL*
320 €
HT

* Déduction de 60 % de votre impôt sur les sociétés, dans la limite de 10 000 € pour les petites entreprises ou 5 % (5 pour mille) du chiffre d'affaires annuel hors taxe pour les autres.

CE DONT VOUS AUREZ BESOIN...

Un espace ensoleillé de 100 m² non traité depuis plus de 3 ans

Minimum 3 personnes impliquées au sein de l'entreprise

30 minutes par semaine

Une alimentation en eau la plus proche possible (de pluie ou du réseau)

